# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 13 novembre 2014 5.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT**

**A PASSER AVEC LE GROUPEMENT RHONE-ALPES**

**DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES**

**DISPOSITIF "DOSE LE SON"**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Le GRAL (Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles) coordonne un dispositif de prévention des risques auditifs en Rhône-Alpes, associant de nombreux partenaires publics, associatifs et professionnels.

Dans le cadre de ce plan d’action, le GRAL développe un dispositif de spectacles pédagogiques dénommé "Dose le son !" à destination des adolescents des établissements scolaires de la région Rhône-Alpes.

La ville de Riorges, dans le prolongement de sa programmation de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", est associée à ce dispositif depuis sa mise en place et accueille ainsi chaque année des centaines d’élèves de collèges et lycées, ainsi que des jeunes venus de centres de formation du Roannais, pour les sensibiliser aux risques auditifs liés à l’écoute de la musique.

Pour l’année scolaire 2014/2015, la ville accueillera à nouveau ce dispositif pour quatre représentations :

* lundi 1er décembre 2014 à 14h30 ;
* mardi 2 décembre 2014 à 10h00 et 14h30 ;
* mercredi 3 décembre 2014 à 10h00.

Pour ce faire, il convient de passer une convention avec le GRAL, producteur de ces concerts, pour la cession des droits de diffusion, l’organisation matérielle des représentations et le versement à la ville de Riorges d’une participation couvrant la majeure partie des frais engagés pour la réalisation de cette opération.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec le GRAL, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.